

Présentation de la DSDEN de l'Aude

La direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) représente le ministère de l'éducation nationale à l'échelle départementale. Elle garantit l'unité et la cohérence de la politique éducative nationale tout en s'adaptant aux besoins éducatifs particuliers du département.

La DSDEN de l'Aude gère l'organisation scolaire, les personnels, essentiellement ceux de l'enseignement primaire, la scolarité et la vie scolaire.

Sous l'autorité de la rectrice, l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN), est chargé de mettre en œuvre la politique de l'éducation nationale dans les écoles, collèges et lycées du département.

Le directeur académique est secondé par une inspectrice de l'éducation nationale en charge de l'enseignement du premier degré, d'un secrétaire général, d'un inspecteur jeunesse et sports en charge du service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux sports et d'un inspecteur de l'éducation nationale de l'information et l'orientation.

Le directeur académique est également assisté par 8 inspecteurs de l'éducation nationale (IEN).

L'IEN chargé d'une circonscription de l'enseignement primaire assure des missions d'impulsion, d'évaluation et d'inspection des personnels enseignants

L'IEN en charge de l'instruction dans la famille s'assure du respect des règles en la matière pour garantir l'intérêt de l'enfant.

L'IEN en charge de l'école inclusive accompagne le déploiement de la politique de scolarisation des élèves en situation de handicap.

Le Département compte

- 7 circonscriptions d'inspection du 1er degré (dont ASH- Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés)
- 340 écoles et 14 écoles privées sous contrat
- 28 collèges publics et 5 collèges privés sous contrat
- 9 lycées publics, dont 5 lycées polyvalents, 2 lycées professionnels, 2 LGT (général et technologique)
- 3 lycées agricoles publics
- 5 lycées privés
- 31 141 élèves dans le 1er degré (public et privé constat 2023)
- 28 383 élèves dans le 2nd degré (public et privé constat 2023)

Les missions essentielles de la DSDEN, se répartissent ainsi :
Le pilotage pédagogique des écoles et établissements du département, pour la mise en œuvre des politiques nationales et du projet académique.
La gestion de la vie des élèves et des établissements la gestion des moyens et des enseignements dans les écoles et collèges du département
La gestion des personnels enseignants du 1er degré.

Présentation des services

SDJES

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Le SDJES met en œuvre les politiques publiques relatives au développement de la vie associative, des pratiques sportives et éducatives, à la protection des mineurs et des pratiquants, à la jeunesse, à l'engagement et à l'éducation populaire.

DAFG

Division des affaires générales et financières

Affaires financières, logistique
Contrôle légalité actes collèges : Election Conseil d'école/Conseil d'administration
Secrétariat FSSCT (formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail), logement de fonction, Urbanisme,
Accueil, courrier, entretien des locaux, logistique

DIVE

Division de la vie des élèves

Suivi du dispositif de l'instruction dans la famille, dont CNED (Centre national d'enseignement à distance) en classe complète à inscription réglementée
Suivi du dispositif relais
Suivi de l'obligation scolaire des élèves et de l'absentéisme dans le 1er et 2nd degrés
Suivi des effectifs établissements hors contrat
Suivi conseils de discipline dans le 2nd degré
Suivi commissions d'appel 1er et 2nd degrés
Accompagnement des délégués départementaux de l'Éducation nationale
Suivi de l'organisation du temps scolaire
Instruction des demandes de sorties scolaires avec nuitées
Suivi des accidents scolaires dans le 1er et 2nd degrés

DOSPE

Division de l'organisation scolaire et du Parcours des élèves

Préparation et suivi de la rentrée scolaire dans le public du 1er et 2nd degrés
Prévision des effectifs
Ventilation des moyens
Préparation et suivi des instances institutionnelles
Affectation des élèves en collèges et lycées.
Suivi des bases élèves du 1er degré et des collèges et préparation du constat

DIPER

Division des personnels

Gestion individuelle et collective des personnels enseignants du 1er degré. (Absences, payes, remplacements, affaires médicales...)
Gestion des affectations et des mouvements inter et intra départementaux des enseignants du 1er degré
Gestion des candidatures sur postes spécifiques
Gestion des contrats de service civique universel